

## EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

### La démocratie par le vote

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale ont droit à une tribune d'expression dans le bulletin de la collectivité, en vertu de l'article L.2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales.

Notre groupe s'est bien sûr toujours conformé à cette réglementation.

En cette période électorale, nous soulignons que l'expression des élus est assujettie au respect du principe de neutralité. Comme l'a annoncé le groupe Une Énergie Nouvelle à Saint-Brice dans le *Saint-Brice magazine* de février, il est opportun de ne pas émettre d'opinion politique, surtout pour ce dernier mois, mois des élections.

Aussi, notre groupe ne vous délivre pas de tribune avec un sujet politique et nous laissons la parole à qui voudra la prendre, dans le respect des règles.

**Le droit de vote est à la base de notre démocratie, c'est un droit et un devoir civique.** À cette occasion, nous vous rappelons seulement que **les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars prochains.**

**Alain Lorand  
et la majorité municipale**

## EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

### Municipales 2020, « a voté »

Le devoir de voter est moins fort que par le passé. Dans un climat de défiance à l'égard des politiques, d'une plus grande individualisation des choix et des convictions personnelles, le fait de ne pas voter acquiert une certaine légitimité. Pourtant, nous devons **rester attachés** aux institutions politiques et aux rouages de la démocratie représentative, en particulier, que les gens votent avec une forte participation aux élections. Pour Saint-Brice, ces municipales sont très importantes, n'oublions pas que la commune est le premier échelon du pouvoir, des décisions politiques, et que tous ceux qui veulent s'impliquer et construire un projet peuvent s'y engager.

Nous croyons que la co-construction à l'échelle de la commune peut permettre des projets collectifs les plus aboutis en termes de solidarité, d'emploi, de sécurité, d'écologie, d'éducation et de culture. Nous sommes bien souvent « sans étiquette », mais nous ne sommes pas « sans valeurs ».

La commune : un bien commun par définition. premier échelon de la démocratie concrète et quotidienne.

**La commune est à vous ! Jeunes et moins jeunes, les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 à Saint-Brice peuvent ré-enchanter les initiatives locales...** Quand on aime sa ville, comme habitant et/ou élu, on se pose en permanence les mêmes questions : comment permettre à tous de vivre toujours plus sereinement, de travailler, de se loger, de se déplacer, d'être protégé(e), de s'épanouir, de se divertir dans les meilleures conditions ?

Notre ville n'a nul autre besoin que d'un projet politique en phase avec les réalités locales, avec l'urgence d'une situation devenue préoccupante. Une ambition portée par des femmes et des hommes sincères, dont les promesses se convertissent en actes, au-delà des campagnes, pendant l'exercice plein de leurs mandats.

Alors le 15 et 22 mars, soyons nombreux dans les bureaux de vote, y compris les personnes en situation de handicap, pour exercer votre citoyenneté, ne pas s'abstenir et participer à construire l'avenir de Saint-Brice-sous-Forêt, pour avoir un temps d'avance !

**Didier Arnal, Nicole Chalard, Marc Guyot, Michel Moha, Frédérique-Jeanne Besson, Nathalie Hassan-Journo (Bien vivre à Saint-Brice)**

Pas de tribune

**Cyril Delmas, Virginie Henneuse, Jean Mazouz, Michel Taillez, Janet Yalcin (Une Énergie Nouvelle pour Saint-Brice)**

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX SUR LE SITE INTERNET

